



Titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Prérequis :

Être titulaire du permis de conduire catégorie B en cours de validité.

Ne pas avoir de handicap rendant la pratique de cette profession impossible.

Pour la délivrance de l'autorisation d'enseigner (suite à l'obtention du diplôme) :

En application des articles R. 212-1 à R. 212-5 du code de la route, les conditions de délivrance par le préfet de cette autorisation d'enseigner sont les suivantes :

- être titulaire d'un des titres ou diplômes mentionnés à l'article R. 212-3 du code la route,
- être âgé d'au moins 20 ans,
- être titulaire de la catégorie du B du permis de conduire dont le délai probatoire est expiré,
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L. 213-3 et à l'article R. 212-4 du code de la route,
- être reconnu apte à l'exercice de la profession par un médecin agréé par l'État.

Objectifs (cf Annexe 1) :

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles ou collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportement sûr et respectueux de l'environnement.

Durée :

La formation complète (CCP1 + CCP2) : 910h de formation en centre + 280h des stages en entreprise

CCP1 seul : 630h de formation en centre + 140h des stages en entreprise

CCP2 seul : 280h de formation en centre + 140h des stages en entreprise

Modalités et délai d'accès :

Pour pouvoir accéder à la formation, il faut passer par un test de positionnement. Un planning annuel de formation est réalisé pour l'organisation des différentes sessions de formation.

Si celui-ci est favorable, l'entrée en formation peut se faire en fonction du planning de formation prévu en avance.

Dans le cas de l'intervention d'un financeur, le dossier doit être monté au moins 3 mois en avance (en fonction du financeur).

Méthodes et moyens mobilisés et modalités d'évaluation :



Les formateurs utilisent l'ensemble des méthodes psycho-pédagogiques traitées lors de la formation pour faire évoluer au mieux les élèves.

Des véhicules double commande auto école sont mis à disposition des TP.

Des évaluations en cours de formation sont réalisées régulièrement durant la formation pour estimer le niveau du candidat.

A la fin de la formation, un binôme de jury fait passer l'examen final dans les locaux du centre de formation. Le résultat définitif est envoyé par courrier par la DIRECCTE.

Tarifs :

TPECSR	
TP ECSR complet (CCP1 + CCP2) (910h de formation et 280h de stage)	8487,20€
CCP1 du TP ECSR (630h de formation et 140h de stage)	5670,00€
CCP2 du TP ECSR (280h de formation et 140h de stage)	3346,00€

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour la conduite, si la personne est affectée d'un handicap pouvant ne pas permettre la conduite en sécurité d'un véhicule de la catégorie, elle doit alors effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé, pouvoir justifier de sa capacité à suivre la formation et conduire sans assistance.

Taux de réussite de la formation : 85%

Nombre de stagiaires 2023 : 13

La certification est divisée en 2 blocs de compétences CCP 1 et CCP 2. Il faut avoir validé les deux ainsi que l'entretien final pour obtenir le Titre Professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Débouchés :

Être embauché en tant qu'enseignant de la conduite.

Evolutions possibles :

Devenir enseignant deux roues ou devenir enseignant permis lourds.

Ouvrir sa propre auto-école.

Contact:

C'Permis Centre de formation
 178 rue du poirier
 14650 CARPIQUET
 02.31.80.05.57.
c.permis.formation@gmail.com



Annexe 1 :

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 1

Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le but d'optimiser les conditions d'apprentissage pour l'ensemble des apprenants, en tenant compte de leurs acquis, du programme et des conditions de sécurité, définir les objectifs, choisir les outils, identifier les activités d'apprentissage et élaborer le scénario pédagogique de la séance.

Préparer les ressources matérielles et s'assurer de leur fonctionnement. Alerter l'interlocuteur compétent en cas de dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel et contribuer à la recherche de solutions.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en amont d'une séance, le cas échéant en collaboration avec d'autres enseignants ou services de l'établissement.

Critères de performance

Les objectifs de la séance sont définis et adaptés aux parcours de formation et aux apprenants

Le contenu et les ressources sont adaptés aux objectifs et aux apprenants

Les activités d'apprentissage sont en cohérence avec l'objectif

Le scénario tient compte de la durée de la séance et des moyens matériels disponibles

La sécurité des personnes et des biens est prise en compte

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier et caractériser les compétences visées par le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Déterminer des objectifs pédagogiques en cohérence avec le parcours, les acquis des apprenants et le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Définir les méthodes pédagogiques d'animation de la séance

Identifier et préparer les ressources pédagogiques existantes

Concevoir des ressources pédagogiques

Combiner différentes modalités pédagogiques en fonction des caractéristiques d'un groupe ou d'un apprenant

Prendre en compte les difficultés courantes d'apprentissage

Consulter le livret d'apprentissage de l'apprenant

Définir l'environnement adapté à l'animation d'une séance pratique

Identifier l'itinéraire et les objectifs de chaque apprenant lors d'un voyage pédagogique

Utiliser les outils bureautiques courants

Etablir la hiérarchie des objectifs en cohérence avec le parcours, les acquis des apprenants et le

Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Organiser les différents temps de la séance

Adapter le scénario en fonction de la durée de la séance

Envisager un scénario alternatif selon les aléas

Optimiser les ressources matérielles de l'entreprise

Tenir compte des contraintes organisationnelles

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention de la catégorie B et BE du permis de conduire

Connaissance des concepts de base de l'ingénierie pédagogique

Connaissance des différentes méthodes pédagogiques de l'enseignement de la conduite

Connaissance des théories et techniques d'apprentissage

Connaissance des caractéristiques des publics en formation à la conduite et à la sécurité routière

Connaissance des ressources, outils et systèmes informatisés pédagogiques relatifs à la sécurité routière

Connaissance des outils de suivi de formation de l'apprenant



FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 2

Animer une séance collective de formation à la sécurité routière

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Suivant le scénario prévu, en s'appuyant sur les techniques pédagogiques et des ressources formatives, animer une séance collective afin de faciliter les apprentissages et l'atteinte des objectifs par les apprenants. Favoriser l'échange, assurer la régulation, détecter les phénomènes de groupe et assurer une médiation si nécessaire.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce face à des apprenants dans l'espace dédié aux séances collectives.

Critères de performance

Les contenus sont maîtrisés

Le scénario est respecté, les éventuelles modifications sont motivées

La durée de la séance est respectée

Les méthodes pédagogiques sont mises en œuvre à bon escient

Les ressources formatives sont utilisées à bon escient

La gestion des phénomènes de groupe et des situations difficiles est efficace

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Donner du sens à la réglementation routière

Prendre en compte les acquis des apprenants

Mettre en œuvre un scénario pédagogique en fonction de l'objectif, le modifier si nécessaire

Mettre en œuvre des méthodes d'animation

Utiliser les ressources formatives appropriées

Amener l'apprenant à analyser sa pratique de conduite et ses comportements

Utiliser les supports de communication

Utiliser des systèmes de suivi d'apprentissage du code de la route, y compris des systèmes informatisés

Veiller au respect des horaires de la séance

Communiquer dans le cadre d'une relation formative

Favoriser les échanges entre les apprenants et les réguler

Instaurer un climat de confiance

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire

Connaissances des modes alternatifs de transport disponibles sur le territoire

Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules automobiles relevant de la catégorie B du permis de conduire

Connaissance des caractéristiques spécifiques de la relation formative

Connaissance des méthodes pédagogiques et des techniques d'animation

Connaissance des théories et techniques d'apprentissage

Connaissance des facteurs impactant l'efficacité des apprentissages

Connaissance des méthodes de gestion de groupe

Connaissance des caractéristiques des publics en formation à la conduite et à la sécurité routière

Connaissance des données relatives à l'accidentologie

Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 3

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En tenant compte des acquis de l'apprenant, de son style d'apprentissage et de l'objectif à atteindre dans le temps prévu, par des méthodes et techniques pédagogiques appropriées, accompagner et faciliter



l'apprentissage des situations de conduite. Utiliser à bon escient les supports et outils pédagogiques, afin d'optimiser les conditions d'apprentissage dans un environnement choisi, en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le véhicule ou à proximité de celui-ci, parfois en présence d'autres apprenants ou accompagnateurs, dans toutes les conditions météorologiques, en période diurne et nocturne, sur les différentes infrastructures et dans les différents environnements requis pour l'apprentissage de la conduite.

Critères de performance

La durée de la séance est respectée

Les objectifs de séance sont respectés, les éventuelles modifications sont motivées

Les techniques pédagogiques sont efficaces

Les interventions verbales et physiques sont pertinentes et motivées

Les règles du code de la route et les principes de sécurité routière sont appliqués

La sécurité est assurée pour les occupants du véhicule, les autres usagers et pour l'enseignant

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Respecter et faire respecter le code de la route

Mettre en œuvre les méthodes et techniques pédagogiques et d'animation propres à l'enseignement de la conduite

Choisir l'itinéraire en fonction des objectifs, de l'horaire et du contexte de circulation

Diversifier les techniques d'apprentissage pour favoriser l'atteinte de l'objectif

Intervenir oralement en temps réel ou en temps différé

Effectuer une intervention au volant ou aux doubles commandes à bon escient

Veiller à la sécurité des personnes et des biens

Anticiper les actions de l'apprenant et des autres usagers de la route

Utiliser les ressources formatives adaptées

Amener l'apprenant à analyser ses comportements en situation de conduite

Renseigner l'outil de suivi de l'apprenant y compris à l'aide des systèmes informatisés

Adopter un comportement adapté en cas d'accident

Hierarchiser les interventions selon le contexte et les erreurs de l'apprenant

Gérer l'itinéraire en fonction de l'horaire et du contexte de circulation

Veiller à respecter des horaires de la séance

Identifier les facteurs de stress de l'apprenant ou des apprenants afin d'en réduire les effets

Etablir une relation de confiance avec l'apprenant

Favoriser l'expression de l'apprenant

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire

Connaissance du système homme – véhicule – environnement

Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident

Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules automobiles relevant de la catégorie B du permis de conduire

Connaissance des méthodes et techniques d'enseignement de la conduite

Connaissance des principes généraux du développement durable

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 4

Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le but de faire progresser l'apprenant vers l'objectif de la formation, faire un diagnostic de ses acquis en utilisant les méthodes et outils appropriés et vérifier tout au long de la formation l'atteinte des objectifs



en terme de connaissances et de comportements liés à la conduite. Rendre compte de la progression à l'apprenant et convenir avec lui des axes de progrès. Analyser ses propres pratiques pédagogiques et améliorer leur efficacité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans les lieux de l'établissement, dans le véhicule en circulation ou hors circulation, au début et pendant le parcours d'apprentissage.

Critères de performance

L'objectif, les modalités et les critères d'évaluation sont présentés de façon précise et adaptée à l'apprenant

La modalité d'évaluation correspond à l'objectif visé

Les résultats de l'évaluation sont restitués de façon adaptée à l'apprenant

La restitution des résultats favorise l'auto évaluation de l'apprenant

L'auto évaluation des pratiques pédagogiques est pertinente

Les propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques sont pertinentes

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Procéder à l'évaluation préalable à l'entrée en formation

Participer à la conception d'outils d'évaluation et d'auto évaluation

Utiliser et construire les outils d'évaluation appropriés

Identifier les situations d'évaluation appropriées en fonction de l'objectif

Favoriser l'auto évaluation et l'auto-réflexion chez l'apprenant par des techniques appropriées

Analyser ses pratiques pédagogiques, afin de les faire évoluer

Choisir l'environnement routier adapté aux situations d'évaluation en fonction de la progression de l'apprenant, des conditions de circulation et des conditions météorologiques

Expliciter les objets de l'évaluation, ses objectifs, ses modalités et ses critères de façon adaptée à l'apprenant

Restituer les résultats de manière adaptée à l'apprenant, aux accompagnateurs et aux prescripteurs

Motiver la décision de présentation de l'apprenant aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire

Connaissance des bases des théories d'évaluation et des concepts associés

Connaissance de la typologie des évaluations et de leurs spécificités

Connaissances de base en docimologie

Connaissance des outils d'évaluation

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 5

Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'optimiser les conditions d'apprentissage d'un apprenant en situation de conduite accompagnée ou supervisée, définir le rôle de l'accompagnateur, le conforter dans ce rôle et le conseiller de manière personnalisée, en tenant compte des acquis de l'apprenant. Ecouter les échanges entre apprenants et accompagnateurs, les réguler si nécessaire et apporter des connaissances dans le but de responsabiliser accompagnateurs et apprenants en tant qu'acteurs de la sécurité routière.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors du rendez-vous préalable après la formation initiale de l'apprenant et à l'occasion des rendez-vous pratiques ou théoriques, en véhicule ou en salle, en présence des apprenants et de leurs accompagnateurs dont les pratiques et le niveau des connaissances sont hétérogènes.

Critères de performance

Le rôle de l'accompagnateur est correctement défini



Les conseils apportés à l'accompagnateur tiennent compte des acquis de l'apprenant
 La régulation relative aux tensions entre accompagnateur et apprenant est efficace
 Le contenu est présenté de façon adaptée aux participants
 Les échanges sont régulés en vue d'accéder à une culture partagée de la sécurité routière
 Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs
 Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
 Présenter l'objectif de la séance aux participants
 Echanger avec l'accompagnateur et l'apprenant sur des aspects pédagogiques et organisationnels, en présentiel et à distance
 Faire émerger les représentations et animer les échanges
 Faire participer les apprenants et les accompagnateurs
 Favoriser l'accès à une culture partagée de la sécurité routière
 Formuler des recommandations à l'accompagnateur au regard des échanges et des observations
 Gérer le temps de parole des participants
 Etablir le planning prévisionnel et le modifier si nécessaire
 Faciliter l'expression des participants, les aider à formaliser, reformuler
 Recadrer les propos dans une perspective de sécurité routière
 Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
 Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
 Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire
 Connaissance des thèmes à traiter lors des phases « théoriques » des rendez-vous pédagogiques
 Connaissance de la réglementation liée aux différentes phases de l'accompagnement

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 6

Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Partant des résultats des évaluations, des comportements des apprenants et des échanges avec eux, anticiper ou repérer des difficultés d'apprentissage. Identifier la ou les causes des difficultés et y remédier individuellement ou collectivement, afin de lever des obstacles à l'acquisition des connaissances et des compétences relatives à la sécurité et à la conduite routières.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors des séances collectives et individuelles, en salle, en circulation et hors circulation.

Critères de performance

Les difficultés d'apprentissage courantes sont prises en compte dans la préparation des séances d'apprentissage

Les difficultés d'apprentissage effectives sont repérées

Les causes d'une ou des difficultés d'apprentissage sont correctement identifiées

La remédiation est adaptée à la difficulté d'apprentissage

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier les composantes d'une séance de formation pouvant constituer une cause de difficulté d'apprentissage

Analyser les supports et le scénario pédagogiques et anticiper d'éventuelles difficultés en fonction du public

Repérer et identifier les difficultés d'apprentissage particulières d'un apprenant

Mettre en œuvre la remédiation appropriée

Identifier les facteurs de stress des apprenants afin d'en réduire les effets

Mener un entretien individuel

Pratiquer une écoute active, faire preuve d'empathie

Préserver la distance professionnelle

Connaissance des principales difficultés d'apprentissage liées à la conduite et de leurs causes



Connaissance des théories et techniques d'apprentissage
 Connaissance de base des techniques de remédiation

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 7

Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

S'appuyant sur l'observation de l'environnement, du contexte de circulation et, lors d'une séance de formation à la conduite, sur l'observation du comportement de l'apprenant, détecter, analyser et commenter les indices permettant d'anticiper les comportements de l'apprenant conducteur et des autres usagers de la route, afin de prévenir le risque d'accident.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans le véhicule en circulation, lors d'une démonstration ou avec un apprenant au volant, parfois en présence d'autres apprenants ou d'accompagnateurs, dans des conditions météorologiques normales ou dégradées, de jour comme de nuit.

Critères de performance

La prise d'informations concerne la globalité de l'environnement

Les indices repérés sont pertinents

Les indices sont hiérarchisés

Les indices détectés sont pris en compte dans les comportements de conduite ou dans l'enseignement

Les risques potentiels sont identifiés

Les informations sont partagées avec l'apprenant

Le vocabulaire est adapté à la situation d'apprentissage

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Prendre des informations en périphérie du véhicule

Percevoir l'environnement routier

Identifier, analyser et hiérarchiser l'importance des indices selon le risque

Expliciter l'importance des indices en fonction du risque

Anticiper le comportement de l'apprenant en fonction des indices perçus

Exercer une vigilance permanente quant à l'évolution du contexte routier

Partager les critères d'analyse de la conduite et de l'environnement avec l'apprenant

Communiquer ses intentions aux autres usagers

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance de base de la physiologie

Connaissance de la psychologie de la perception et du traitement de l'information

Connaissance des différences intra et inter individuelles dans le traitement de l'information

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 8

Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de la politique commerciale de l'établissement et en fonction des informations fournies par le commanditaire, identifier, analyser et clarifier les attentes, les besoins et les motivations du commanditaire. Repérer les enjeux de la prestation par l'échange et la reformulation. Apporter un conseil adapté au contexte permettant de convenir d'un cahier des charges et de concevoir la prestation adaptée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en amont d'une prestation de sensibilisation, face au commanditaire ou à distance, en collaboration avec le responsable hiérarchique et la ligne commerciale de l'établissement. Les contextes varient selon le type de commanditaire et le public visé par la prestation.

Critères de performance

Les attentes spécifiques du commanditaire sont identifiées

Le conseil est pertinent au regard de la demande



La prestation envisagée correspond au besoin du commanditaire
 Les impératifs économiques, logistiques et organisationnels de l'établissement sont pris en compte
 Les prestations et l'expertise de l'établissement sont valorisées auprès du client
 Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs
 Présenter l'établissement et ses prestations de manière valorisante
 Mener un entretien en respectant les étapes, en face à face et à distance
 Recueillir des informations auprès d'un commanditaire
 Utiliser des techniques de questionnement
 Ecouter activement le commanditaire
 Reformuler les propos du commanditaire, s'assurer de sa compréhension
 Estimer la durée prévisionnelle d'une prestation en fonction d'un objectif
 Apporter un conseil approprié
 Contribuer à la formalisation d'un cahier des charges
 Argumenter une proposition
 Formuler des critères d'évaluation de l'action en cohérence avec l'objectif
 Rédiger des courriels professionnels
 Rendre compte à son responsable hiérarchique
 Respecter les horaires et la durée d'un rendez-vous
 Faire participer le commanditaire à l'élaboration de la prestation
 Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
 Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
 Connaissance des prestations de l'établissement et de ses conditions générales de vente
 Connaissance des principaux types de clients et de leurs problématiques relatives à la sécurité routière et à la conduite automobile
 Connaissance des publics visés par les prestations courantes
 Connaissance des techniques d'entretien

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 9

Construire et préparer une action de sensibilisation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre réglementaire et de l'engagement contractuel relatif à l'action de sensibilisation, des procédures de l'établissement et des contraintes organisationnelles, rechercher le contenu pertinent, choisir les ressources formatives et les activités. Définir le rôle d'un co-animateur le cas échéant et élaborer le scénario pédagogique de l'action afin d'optimiser les conditions d'apprentissage du public visé. Elaborer un outil d'évaluation de l'action. Préparer le matériel et les ressources documentaires en nombre suffisant et aménager l'espace de formation en fonction du scénario pédagogique prévu.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans l'établissement et les lieux destinés aux prestations de sensibilisation. La préparation peut s'effectuer en partenariat avec le commanditaire et/ou le(s) co-animateur(s).

Critères de performance

Le scénario de l'action intègre les exigences du cahier des charges

Le rôle du co-animateur et les modalités de son intervention sont définis

Le contenu et les ressources sont adaptés à l'objectif et au public

Les activités d'apprentissage et les espaces de formation prévus sont en cohérence avec l'objectif

Le scénario tient compte de la durée et des moyens matériels

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Respecter l'engagement contractuel dans la conception d'une action de sensibilisation

Rechercher efficacement des informations relatives à la sécurité routière par des moyens appropriés

Identifier des modalités pédagogiques adaptées à l'objectif et aux caractéristiques d'un public

Choisir, modifier si nécessaire et préparer les ressources pédagogiques adaptées au public

Elaborer des outils d'évaluation de l'action en cohérence avec l'objectif



Formaliser le déroulement de l'action par écrit
Respecter les procédures de l'établissement
Tenir compte des contraintes organisationnelles
Alerter sa hiérarchie en cas de difficulté
Rendre compte à sa hiérarchie
Travailler avec un commanditaire et/ou un co-animateur en amont d'une prestation
Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne
Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
Connaissance des prestations de l'établissement et de ses conditions générales de vente
Connaissance de la notion du « continuum éducatif », de son histoire et de sa traduction opérationnelle.
Connaissance des publics relevant des Attestations de Sécurité Routière
Connaissance des textes relatifs aux modalités d'organisation et d'obtention des Attestations de Sécurité Routière
Connaissance de base des caractéristiques des publics visés
Connaissance des données relatives à l'accidentologie
Connaissance des principales sources documentaires
Connaissance des principes généraux du développement durable

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 10

Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect de l'engagement contractuel, en tenant compte des caractéristiques du public, animer une séance de sensibilisation avec des techniques pédagogiques et des ressources formatives adaptées, afin de favoriser chez les participants l'adoption des comportements respectueux des règles de la sécurité routière, des autres usagers et de l'environnement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans des environnements variables selon les contextes et les publics, dans l'établissement d'enseignement de la conduite ou chez le commanditaire, parfois en présence d'un coanimateur.

Critères de performance

Les clauses du cahier des charges sont respectées

Les techniques et supports pédagogiques sont adaptés

Le langage et la communication sont adaptés au public

Les contenus sont pertinents

La durée de la séance est respectée

La méthode favorise la participation du public

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Respecter le cahier des charges d'une prestation

Adapter son langage aux interlocuteurs

Présenter les contenus de façon adaptée au public

Utiliser à bon escient les ressources formatives

Faire émerger des représentations relatives aux comportements à risque et en faire une ressource pédagogique

Adapter le scénario en fonction du public

Analyser les comportements au volant et la conduite des participants à des fins pédagogiques

Amener les participants à analyser leurs pratiques en tant qu'usagers de la route

Tenir compte des contraintes organisationnelles

Respecter la durée de la prestation

Ecouter activement

Co-animer une prestation de sensibilisation et respecter le rôle de chacun

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne



Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire
 Connaissance de base de la psychologie des usagers de la route
 Connaître les facteurs de risque relatifs à la sécurité routière et à la conduite d'automobile
 Connaissance de base des caractéristiques des publics visés
 Connaissance des données relatives à l'accidentologie
 Connaissance des principes généraux du développement durable
 Connaissance des prestations de la formation post-permis
 Connaissance des acteurs principaux et des programmes de prévention du risque routier
 Connaissance des modes alternatifs de transport d'un territoire
 Connaissance des techniques d'animation et de co-animation

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N° 11

Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Analyser ses pratiques professionnelles et les confronter à celles de ses pairs, afin de repérer des pratiques efficaces et de pouvoir modifier les siennes dans le but d'améliorer son niveau de professionnalisme. Intégrer des nouveaux outils pédagogiques dans sa pratique et exercer une veille en matière de sécurité routière.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans un contexte formel ou informel, avec ou sans la présence d'un animateur.

Critères de performance

La situation de formation est décrite et analysée de façon pertinente

Les propositions d'ajustement des pratiques sont pertinentes

Les facteurs d'efficacité et d'inefficacité des pratiques sont identifiés

Les pratiques professionnelles sont décrites et analysées de façon pertinente

Les sources d'information relatives à la sécurité routière sont connues et exploitées à bon escient

Le bilan des interventions est pertinent

Les axes d'amélioration sont réalistes

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Distinguer les faits des opinions et des émotions

Identifier les paramètres d'une situation vécue ou rapportée

Analyser les paramètres d'une situation vécue ou rapportée

Exploiter les résultats de l'évaluation d'une action de formation

Etre force de proposition pour améliorer les pratiques individuelles et collectives

Intégrer un nouvel outil pédagogique

Rechercher et exploiter des informations relatives à la sécurité routière et mettre à jour ses connaissances

Rechercher des informations sur Internet, identifier les sources fiables

Emettre des critiques constructives

Echanger avec ses pairs sur les pratiques professionnelles pour les analyser

Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire

Connaissance des limites de ses responsabilités

Connaissance de l'approche réflexive

Connaissances de base de l'analyse des situations

Connaissance des concepts de « valeur », « représentation », « rôle », « attitude », « opinion », « fait »,

« émotion », et « jugement »

Connaissance des sources d'information sur la réglementation et la sécurité routière

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre



Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour permettre aux différents apprenants usagers de la route, d'adopter des comportements sécuritaires en toutes circonstances en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE pour réduire les risques d'accidents.

Critères de performance

L'influence des différents facteurs intervenant dans la construction des comportements et du rapport personnel au risque ainsi que les interactions entre ces facteurs sont connues et comprises.

Les sources de variabilité du comportement sont connues.

Par l'auto évaluation de leur comportement, l'enseignant et l'apprenant connaissent leurs propres capacités et leurs limites et les prennent en compte.

La responsabilité juridique et les sanctions administratives ou pénales, notamment prévues dans le code de la route, sont connues.

Les conditions d'usage de la route et de déplacement sont anticipées et la conduite est apaisée en toutes circonstances.

Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Se référer en permanence au code de la route et à la réglementation en vigueur, les faire respecter par un discours permettant à l'apprenant de les intégrer afin de contribuer à une culture partagée de la sécurité routière.

Critères de performance

Les règles du code de la route et de sécurité routière sont appliquées.

Les références réglementaires sont justes

Dans l'environnement routier, les indices sont hiérarchisés par rapport aux risques potentiellement associés

Dans l'environnement routier, les indices détectés sont pris en compte dans les comportements de conduite ou dans l'enseignement

Les échanges avec les apprenants sont régulés en vue d'une adhésion à une culture partagée de la sécurité routière

Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Par la pratique et par un discours adapté, intégrer les dimensions environnementales, économiques et sociales de la conduite d'un véhicule dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière afin de sensibiliser l'apprenant et de développer des comportements respectueux de l'environnement.

Critères de performance

Les dimensions du développement durable (environnementale, sociale, économique) sont prises en compte dans tous les contextes de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière